

Du nouveau chez Generali

Generali Protection Risques techniques

Des solutions d'assurances Bris de machines spécialement conçues pour couvrir vos matériels de productions et vos installations d'énergies renouvelables

- **Bris de machines**
- **Montage-essais**
- **Multirisque Energies renouvelables**

Quels matériels sont concernés ?

- Bris de machines

- Matériels de production industrielle et agricole
- Matériels électriques et informatiques
- Engins de chantier en propriété et en location

- Montage-Essais

- Matériels stationnaires et de fabrication

Quelles installations sont concernées ?

- Multirisque Energies renouvelables

- Photovoltaïque
- Eolienne sur terre
- Unités de méthanisation
- Centrale hydroélectrique

Pourquoi souscrire une assurance risques techniques chez Generali ?

Des offres modulables pour sécuriser vos investissements et assurer la continuité de votre activité

**Ensemble
assurons...
la pérennité de votre activité**

Assurer votre vie / votre entreprise / votre activité / vos projets / vos vies

***Information non-contractuelle à caractère publicitaire.** Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux dispositions générales et*

particulières du contrat. La souscription d'un contrat ou de certaines garanties demeure soumise aux règles d'acceptation des risques de l'assureur. Generali IARD, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros, 552 062 663 RCS Paris, entreprise régie par le Code des Assurances. N° d'identification unique ADEME FR232327_03PBRV. Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris. Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.